

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le 15 mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence.

### ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017.
- Communications.
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - a) Décision 2017-01 : contrat d'entretien préventif et curatif du matériel de restauration
  - b) Décision 2017-02 : CLEA 2017
  - c) Décision 2017-03 : convention « 1 mois/1 artiste » Florence Normier
  - d) Décision 2017-04 : convention « 1 mois/1 artiste » Gilles Le Dihuidy
  - e) Décision 2017-05 : fourniture de produits surgelés – Avenant de transfert FRESCA à DISVAL
  - f) Décision 2017-06 : missions de maîtrise d'œuvre pour la création d'un guichet unique et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville
- Délibérations :
  1. Actualisation du tableau des effectifs consécutive à la mise en œuvre du PPCR au 01/01/17,
  2. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire 2016-2018,
  3. Demande de subvention auprès du département des Yvelines pour la restauration de deux tableaux dans le cadre du dispositif « restauration des patrimoines historiques » (2017-2019),
  4. Mise en location d'emplacements publicitaires et tarifs 2017,
  5. Réserves parlementaires 2017 : demandes de subventions,
  6. Débat d'Orientations Budgétaires.
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD	X				
Mme	Florence QUILLET	X				
M.	Axel ROMERA			X	Ergin MEMISOGLU	
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU	X				
Mme	Lysiane DA SILVA	X				
M.	Jordan FOSSE	X				
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESESQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT	X				
Mme	Catherine DESCOUT			X	Jean-Marc NEAU	
M.	Brahim MEKERRI	X				
Mme	Cirila JOND-NÉCAND	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	X				
M.	Patrice DUC	X				
Mme	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Stéphane GAUTHIER	X				
M.	Yahia MAHDI	X				
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE	X				

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 27

votants : 29

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Jordan FOSSE est désigné secrétaire de séance.

-----

Le Procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017 est adopté à 29 voix pour.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

- a) Décision 2017-01 : contrat d'entretien préventif et curatif du matériel de restauration
- b) Décision 2017-02 : CLEA 2017
- c) Décision 2017-03 : convention « 1 mois/1 artiste » Florence Normier
- d) Décision 2017-04 : convention « 1 mois/1 artiste » Gilles Le Dilhuidy
- e) Décision 2017-05 : fourniture de produits surgelés – Avenant de transfert FRESCA à DISVAL
- f) Décision 2017-06 : missions de maîtrise d'œuvre pour la création d'un guichet unique et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville

## **DELIBERATIONS**

### **N° 12 532 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CONSECUTIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR AU 01.01.2017**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 annexé à la présente délibération

### **N° 12 533 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI DE TITULAIRE 2016-2018**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Le Comité technique ayant été consulté,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

- **DECIDE** d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire tel qu'annexé à la présente délibération

### **N° 12 534 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES YVELINES POUR LA RESTAURATION DE DEUX TABLEAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « RESTAURATION DES PATRIMOINES HISTORIQUES » (2017-2019),**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
La Commission des Finances ayant été consulté,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la restauration des deux tableaux à hauteur de 7000€ TTC, montant maximum ;
- **PROPOSE** de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention de 65 % des travaux T.T.C. ;
- **PROPOSE** de prendre en charge la part qui lui incombe, soit 35 % du montant T.T.C. et d'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil départemental des Yvelines définissant les modalités pratiques de l'opération.

## N° 12 535 : MISE EN LOCATION D'EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES ET TARIFS 2017

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
La Commission des finances ayant été consultée,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour :

- **APPROUVE** la mise en vente d'espace publicitaire sur le petit train selon les tarifs suivants :

En mm	500x600	3000x320
Prix unitaire (2 faces, 2 jours)	75€	200€
Prix unitaires (2 faces 1 semaine)	150€	400€
Nombre maximum d'affichages possibles sur le train	6	2

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions selon le modèle ci-annexé.

## N° 12 536 : RESERVES PARLEMENTAIRES 2017 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
La Commission des Finances ayant été consultée,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **DECIDE** de débiter le programme réhabilitation d'une aire de jeux rue Traversière,
- **DECIDE** de débiter le programme réhabilitation d'une aire de jeux quai de l'Arquebuse,
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2017,
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum au titre des réserves parlementaires pour contribuer au financement des projets,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à engager toutes actions en vue de l'obtention de ladite subvention.

## N° 12 537 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Bureau municipal ayant été consulté,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **ADOpte** la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au budget communal pour l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
MEULAN-en-YVELINES, le 16 mars 2017,

Le Maire  
Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU